

OBJET : MISE EN PLACE DE MESURES POUR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	47
Présents et représentés	:	61
Votants	:	61

Le mercredi 28 juin 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 juin 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy

Délibération n° 2017-170

M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS
 M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
 M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
 M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

Délibération n° 2017-170

DELEGUES ABSENTS

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GOBRON

Objet : MISE EN PLACE DE MESURES POUR UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national ;

VU le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération n°2016-454 du Conseil communautaire du 16 novembre 2016 adoptant le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU la délibération n°2017-76 du Conseil communautaire du 22 mars 2017 portant définition et approbation de la liste des ZAE communautaires ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté Paris-Saclay

CONSIDERANT que la loi NOTRe renforce les compétences des communautés d'agglomération, supprime l'intérêt communautaire pour les zones d'activité économique et prévoit leur transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay est seule compétente en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités depuis le 1er janvier 2017, et que son Projet de territoire fait du volet « Développement économique » l'un de ses 5 axes stratégiques ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay a engagé une étude pour la définition d'un Schéma directeur de l'offre économique en vue d'améliorer et de qualifier la capacité d'implantation d'entreprises sur son territoire, d'optimiser la gestion du foncier, d'organiser l'accueil et d'accompagner les entreprises ;

CONSIDERANT que le Parc d'activité de Courtabœuf, qui comptabilise près de 25 000 salariés, forme un des tous premiers parcs tertiaires européens et le premier employeur des communes de Villebon-sur-Yvette, Villejust et des Ulis ;

Délibération n° 2017-170

CONSIDERANT que le Parc d'activité de Courtabœuf est un maillon essentiel du cadre économique de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et qu'il constitue un des principaux sites d'accueil des entreprises issues du Campus-cluster du Plateau de Saclay et à ce titre est inscrit dans le périmètre d'Opération d'Intérêt National ;

CONSIDERANT que les communes de Villebon-sur-Yvette, Villejust et des Ulis sont depuis plusieurs mois très sollicitées par de nombreux dépôts de permis de construire sur le parc de Courtabœuf qui démontre le fort regain d'attractivité et la dynamique de développement sur Courtabœuf ;

CONSIDERANT que le Parc de Courtabœuf connaît un renouveau notable marqué par la convergence des financements de l'ensemble des acteurs ;

CONSIDERANT que le développement des extensions du Parc de Courtabœuf et l'affectation des emprises foncières libres de toute autorisation d'urbanisme, ne sauraient être décidés en-dehors de ces réflexions menées à une échelle plus large, d'autant que le renforcement de « la qualité de l'offre » constitue un objectif partagé ;

CONSIDERANT l'opportunité que les communes mettent en place des mesures de protection pour se prémunir de tous projets venant en contradiction avec les conclusions du futur Schéma directeur de l'offre économique et ne contribuant pas à concilier « attractivité du Parc » et « développement de l'emploi » du Parc de Courtabœuf ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et insertion » du 14 juin 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DEMANDE aux communes de Villebon-sur-Yvette, Villejust, et Les Ulis de renforcer les outils juridiques mis à disposition des services instructeurs afin de garantir le développement maîtrisé sur les secteurs en requalification ou en extension du Parc de Courtabœuf ;
2. PRECISE que cette délibération sera transmise aux Maires des trois communes concernées ainsi qu'au Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay.

Fait et délibéré le mercredi 28 juin 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2017-170

ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2017 06 28 - Luc 121678 - DE

Date AR Préfecture :

3 juillet 2017